

Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)

Le CBCB publie des recommandations concernant les banques-écrans, ...

En janvier, le CBCB a publié une analyse de la gestion par les banques de leurs opérations mondiales¹. Le document a répertorié un certain nombre de structures qui entravent l'efficacité du contrôle bancaire. S'agissant des banques-écrans en particulier (sans présence physique), il note que, pour assurer la conformité aux Principes fondamentaux², les autorités de contrôle devraient refuser l'habilitation de nouveaux établissements de ce type et demander que ceux qui existent déjà assurent à bref délai une réelle présence, sous peine de retrait d'agrément. La réorganisation de cette implantation et de son mode de gestion ne saurait être superficielle : elle devrait permettre l'application intégrale des instruments de contrôle, conformément aux Principes fondamentaux.

... formule des principes pour la gestion du risque opérationnel ...

En février, le CBCB a diffusé un document qui définit des principes pour une gestion et un contrôle efficaces du risque opérationnel des banques³. Le Comité reconnaît que l'approche adoptée par chaque établissement dépendra de plusieurs facteurs spécifiques, notamment taille de l'établissement, nature et degré de complexité de ses activités. Cependant, au-delà des différences individuelles, l'efficacité du mécanisme de gestion de ce risque exige, dans tous les cas, certains éléments communs : stratégie clairement définie et surveillance par le conseil d'administration et la direction générale ; connaissance approfondie du risque opérationnel et dispositif rigoureux de contrôle interne ; communication interne efficace ; plans d'urgence.

¹ CBCB, *Shell banks and booking offices*, Bâle, janvier 2003 (www.bis.org).

² CBCB, *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, Bâle, avril 1997 (www.bis.org).

³ CBCB, *Sound practices for the management and supervision of operational risk*, Bâle, février 2003. Version définitive du document soumis à une seconde phase de consultation en juillet 2002.

En mars, le CBCB a publié un document de synthèse sur les données, collectées en juin, relatives aux pertes pour risque opérationnel (initiative LDCE 2002 - Operational Risk Loss Data Collection Exercise)⁴. Les banques participantes avaient été invitées à fournir des informations sur les sujets suivants : niveau des pertes opérationnelles en 2001 ; allocation interne de fonds propres à ce titre ; pertes anticipées ; divers indicateurs de risque liés à des catégories d'activité spécifiques. Ce document décrit les conclusions de LDCE 2002 et les compare aux résultats antérieurs. Il analyse la fourchette de pertes brutes enregistrées par chaque établissement et la ventilation par catégorie d'activité et type de perte. Il évalue aussi les informations concernant les sommes recouvrées (notamment par l'assurance). Enfin, il examine brièvement la part de fonds propres économiques allouée au risque opérationnel ainsi que l'utilisation des prévisions de pertes aux fins de la tarification, de la constitution de réserves et de l'affectation des charges.

... et analyse les conclusions d'une enquête sur les pertes liées au risque opérationnel

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR)

En mars, le CSPR a publié un rapport sur les questions liées aux paiements de faible montant⁵. Il y passe en revue les tendances actuelles et leurs implications stratégiques pour les banques centrales. Pour maintenir et promouvoir l'efficacité et la sécurité de ces dispositifs, il propose aux autorités de se fixer des objectifs dans quatre domaines : i) cadre juridique et réglementaire ; ii) structure et fonctionnement du marché ; iii) normes et infrastructure ; iv) services de banque centrale. En outre, il analyse comment les banques centrales peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs et recense plusieurs mesures possibles ; il recommande au minimum la surveillance du marché ainsi qu'une approche de coopération et de conseil à l'égard des secteurs public et privé. Les banques centrales sont convaincues que l'efficacité et la sécurité des paiements de faible montant devraient reposer en premier lieu sur les mécanismes de marché, mais elles reconnaissent que des obstacles persistants peuvent parfois s'y opposer.

Le CSPR publie un rapport sur les questions liées aux paiements de faible montant

Comité sur le système financier mondial (CSFM)

En janvier, le CSFM a publié un rapport sur les mécanismes de transfert du risque de crédit tels que garanties financières et assurance-crédit⁶. Il y passe en revue leur évolution récente, décrivant les caractéristiques des instruments, la nature des intervenants et les raisons de leur participation. Il étudie également certains grands aspects des marchés eux-mêmes, en mettant l'accent sur les questions de transparence et de disponibilité des données, sur

Le CSFM publie un rapport sur les techniques de transfert du risque de crédit ...

⁴ CBCB, *The 2002 loss data collection exercise for operational risk : summary of the data collected*, Bâle, mars 2003 (www.bis.org).

⁵ CSPR, *Policy issues for central banks in retail payments*, Bâle, mars 2003 (www.bis.org). Une version antérieure a été publiée pour consultation en septembre 2002.

⁶ CSFM, *Credit risk transfer*, Bâle, janvier 2003 (www.bis.org).

la méthode de tarification des divers instruments et sur l'incidence des marchés de transfert du risque de crédit sur le processus de détermination des prix. Le CSFM conclut son rapport en indiquant les conséquences possibles de l'évolution de ces marchés pour le fonctionnement global du système financier et examine certaines des préoccupations exprimées au sujet de leur incidence sur la stabilité financière. De telles préoccupations sont notamment liées à la transparence de l'information, la concentration du marché, la solidité de la documentation, le caractère approprié de la gestion des risques et la possibilité d'arbitrage réglementaire.

... et un autre sur la gestion d'actifs

En mars, le CSFM a diffusé un rapport sur la gestion d'actifs⁷. Il a rassemblé des informations sur l'évolution de la structure de ce métier et sur ses implications possibles pour les marchés financiers. La collecte des données a comporté deux cycles d'entretiens avec plus de cent professionnels issus de quatorze pays. Comme la gestion d'actifs s'accompagne d'une délégation de responsabilités, des structures d'incitations appropriées sont essentielles pour aligner les motivations des propriétaires des fonds et celles des gestionnaires. Dans un secteur en forte expansion, des changements structurels sont de nature à influencer sur les résultats. Le rapport formule un certain nombre de recommandations spécifiques concernant la gestion du risque et la publication d'informations, les conflits d'intérêts, les barrières à l'entrée (explicites et implicites) et l'arbitrage réglementaire.

Forum sur la stabilité financière (FSF)

Le FSF examine les faiblesses des systèmes financiers, ...

En mars, le FSF s'est réuni à Berlin pour analyser deux vastes sujets : fragilités potentielles du système financier international et progrès accomplis pour la résolution des faiblesses dans les fondements du marché.

Les participants ont étudié plusieurs sources fondamentales de vigueur et de faiblesse sur les plans économique et financier et souligné l'évolution de la situation financière des entreprises et des ménages et sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Ils ont examiné les facteurs financiers qui pourraient influencer les perspectives économiques, notamment : volatilité des marchés des actions ; diverses tensions affectant certaines parties des secteurs de la banque et de l'assurance ; transfert du risque de crédit. Après avoir analysé le processus d'ajustement dans les économies émergentes et leur plus large accès aux marchés financiers internationaux, ils ont constaté que la majorité d'entre elles poursuivaient des politiques macroéconomiques généralement saines et qu'elles avaient su très bien organiser les financements nécessaires. Ils ont néanmoins discerné plusieurs préoccupations qui pourraient apparaître si l'économie mondiale restait faible ou si des politiques saines n'étaient pas appliquées avec constance.

⁷ CSFM, *Incentive structures in institutional asset management and their implications for financial markets*, Bâle, mars 2003 (www.bis.org).

Le FSF a passé en revue les mesures prises au niveau national et international pour remédier aux faiblesses existant dans les fondements du marché. Des progrès encourageants ont été accomplis jusqu'ici. Dans l'ensemble, les initiatives de réforme visent des objectifs similaires dans tous les pays et les consultations transfrontières ont été vastes, préparant un renforcement et une certaine harmonisation des fondements de marché au plan international. Mais il reste beaucoup à faire pour mener à bien et appliquer les réformes en cours. Pour poursuivre ces efforts, une action est désirable dans plusieurs domaines, notamment : gouvernance d'entreprise ; indépendance et surveillance des vérificateurs ; normes de bonnes pratiques pour l'audit ; conventions comptables.

... passe en revue les progrès accomplis pour remédier aux fragilités de marché ...

Le FSF a de nouveau souligné que les places franches financières devraient aligner leurs pratiques de contrôle, de réglementation, de partage d'informations et de coopération sur les normes internationales. Le FSF a salué les avancées significatives du programme d'évaluation du FMI et réaffirmé qu'il tablait sur l'achèvement, d'ici fin 2003, des évaluations de toutes les juridictions importantes classées dans les groupes établis par le FSF en mai 2000. Il reconnaît que les contraintes de ressources peuvent entraver la mise en œuvre des normes et invite ses membres à renforcer l'assistance technique aux places franches financières pour les aider à poursuivre dans cette voie. Le FSF évaluera l'efficacité globale de son initiative en septembre 2003.

... et souligne que les places franches financières devraient adopter les normes internationales

Autres initiatives

En février, les banques centrales contribuant aux statistiques internationales BRI ont annoncé qu'elles avaient accepté de collecter des données plus complètes et détaillées sur les expositions des banques au risque-pays à partir de fin 2004. La BRI estime que ces changements permettront de renforcer le rôle clé de ses statistiques bancaires consolidées pour le suivi et l'analyse des marchés financiers. Les nouvelles statistiques sur les créances financières des banques vis-à-vis des emprunteurs étrangers intégreront les informations supplémentaires suivantes, établies sur la base du risque final⁸ : ventilation par pays séparée pour les créances transfrontières au bilan des banques et les créances locales de leurs bureaux à l'étranger ; distribution par secteur du total des actifs du bilan ; répartition par pays des données relatives aux expositions sur dérivés ; décomposition distincte par pays des garanties et lignes de crédit. Le nouvel accord entre banques centrales participantes fait suite à un rapport publié par un groupe de travail du CSFM sur les statistiques bancaires internationales BRI⁹.

La BRI annonce qu'elle collectera des statistiques bancaires plus complètes

⁸ Cela signifie que les créances garanties sont ventilées selon le pays de l'émetteur de la garantie/sûreté et non celui de la contrepartie directe.

⁹ CSFM, *Report of the Working Group on the BIS International Banking Statistics*, Bâle, septembre 2000 (www.bis.org).

Les autorités bancaires du G 10 confirment le projet de mise à jour de l'accord sur les fonds propres

En mars, les gouverneurs des banques centrales et les responsables pruden­tiels des pays du G 10 se sont rencontrés à Bâle pour examiner les travaux du CBCB, dont ils ont confirmé l'importance, en particulier concernant l'établissement de références mondiales pour la réglementation de l'adéquation des fonds propres. Ces efforts fournissent la base essentielle d'une coopération internationale en faveur de la stabilité du système bancaire. Les participants ont réaffirmé leur soutien appuyé à la mise à jour de l'accord sur les fonds propres et salué les progrès accomplis par le CBCB dans ce domaine essentiel. Après examen du sujet, les participants ont approuvé le projet de publication d'un troisième ensemble de propositions, pour commentaires, début mai, estimant que cette phase supplémentaire de consultation permettra l'aboutissement des efforts du CBCB, dans les délais annoncés, en vue d'un accord sur les fonds propres plus adapté aux risques présents dans le système bancaire.

Les ministres et gouverneurs des pays du G 10 publient un rapport sur les CAC

Le même mois, les ministres et gouverneurs des pays du G 10 ont approuvé la publication d'un rapport sur les clauses d'action collective (CAC). Le problème de l'action collective, où les motivations de certains créanciers peuvent diverger de celles du groupe, s'oppose à une résolution rapide et ordonnée des problèmes de la dette souveraine. Or, il s'est aggravé, les émissions d'obligations représentant une part croissante des emprunts souverains, d'où un intérêt grandissant pour des mécanismes favorisant un réaménagement de la dette plus prompt et plus harmonieux. Dans ce contexte, le rapport énonce les principales caractéristiques des CAC qui, si elles étaient largement adoptées, permettraient, selon les ministres et gouverneurs des pays du G 10, de faciliter le processus. Il comporte aussi en annexe des exemples de clauses établis sur la base de ces caractéristiques.